

Abonnés des abonnés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 749

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Je lis dans *La Suisse* du 18 octobre un article intitulé *Refusée à cause de «Lôzane bouge»*: «Une étudiante de la Faculté des lettres, boursière de l'Etat de Vaud, n'a pas été acceptée au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Motif invoqué: elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis pour avoir participé aux événements de «Lôzane bouge».»

A supposer que les faits rapportés soient exacts, voilà qui me paraît scandaleux et fort inquiétant. Je comprendrais éventuellement qu'une commission scolaire refuse de nommer un candidat dont les opinions lui paraîtraient devoir choquer les sentiments de la population locale. Mais ici, il ne s'agit nullement de cela. Il s'agit de l'exclusion de cours publics, et la décision me paraît choquer la justice et la loi de toutes les manières possibles: double sanction pour un seul «délit»; ignorance de la nature du sursis, qui est supposé favoriser la «réinsertion sociale» du condamné; parfait mépris pour cette réinsertion — on en sera quitte pour écrire de beaux articles; parfait mépris, plus simplement, pour ce principe chrétien qui s'exprime par le: *A tout péché, miséricorde* — et spécialement lorsque le «délinquant» est jeune.

Dieu merci, les radicaux zurichois étaient plus larges d'esprit et plus généreux et disons-le plus intelligents que leurs épigones vaudois: sans quoi, notre plus grand écrivain suisse (-allemand) ne serait pas devenu chancelier, et il aurait continué de végéter dans une situation matérielle sans issue.

J. C.

MOTS DE PASSE

Gaspillage

Sans compter
l'hiver jette le froid
par toutes les fenêtres.

Hélène Bezençon

ABONNÉS DES ABONNÉS

Merci d'avance!

Un peu plus d'un mois après (cf. DP 744), permettez-nous d'insister! Tant il est vrai que «Domaine Public» ne peut compter que sur ses abonnés pour élargir son rayonnement et se développer. Rien de plus précieux donc, dans cette perspective, que les noms et adresses (complètes) de personnes qui seraient intéressées à suivre le travail d'information et d'analyse mené dans ces colonnes, semaine après semaine.

Rappel du processus. Nous nous chargeons de faire parvenir DP aux heureux destinataires signalés par vos soins, pendant quatre semaines, sans frais pour eux.

En conclusion de ces envois à l'essai, dans notre proposition d'abonnement, nous ne nous autorisons de votre nom que si vous signez (lisiblement) vos suggestions.

A vous de jouer!

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

Signature

PS. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont déjà renvoyé ce coupon-réponse, dûment rempli, dès sa première publication.